

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025
Délibération N°2025-134



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez

Hôtel de Ville

Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9

Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 30
Conseillers excusés et représentés : 5

L'an 2025, le vendredi 14 novembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 7 novembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (30) :

Mesdames ABOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BERTAU Iléana, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CROUZET Maryline, ECHENE Eléonore, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSI Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COSSON Jean-Michel, CORTESE Franck, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, TEYSSEDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (5) :

CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique
COMBET Arnaud	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
GOMBERT Benjamin	a donné pouvoir à	ALAUZET Céline
MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	a donné pouvoir à	CORTESE Franck
RUBIO Frédéric	a donné pouvoir à	LAURAS Christophe

Secrétaire de séance : COLIN Laure

DELIBERATION N°2025-134 - Décision Modificative n°1 – Budget de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-173 du 19 décembre 2024 relative au budget primitif 2025 – budget principal ;

Considérant ce qui suit :

Afin d'anticiper les dépenses de fin d'exercice mais également de régulariser les recettes, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative sur le budget principal de la commune selon les modalités suivantes :

COMMUNE de RODEZ - DM N°1 DE 2025

INVESTISSEMENT	DM (dépenses)	INVESTISSEMENT	DM (recettes)
Sous-total 204	362 521,55	Sous-total 13	1 726 000,00
Sous-total 21	-356 400,00	Sous-total 16	-1 748 165,72
Sous-total 23	-28 287,27	Total Investissement - Réel	-22 165,72
Total Investissement - Réel	-22 165,72	Total Investissement - Réel	-22 165,72
Sous-total 041	80 000,00	Sous-total 041	80 000,00
Total Investissement - Ordre	80 000,00	Total Investissement - Ordre	80 000,00
Total Investissement	57 834,28	Total Investissement	57 834,28
FONCTIONNEMENT	DM (dépenses)	FONCTIONNEMENT	DM (recettes)
Sous-total 011	-5 000,00	Sous-total 70	54 070,00
Sous-total 012	5 000,00		
Sous-total 67	54 070,00	Total Fonctionnement - Réel	54 070,00
Total Fonctionnement - Réel	54 070,00	Total Fonctionnement - Réel	54 070,00
Total Fonctionnement - Ordre	0,00	Total Fonctionnement - Ordre	0,00
Total Fonctionnement	54 070,00	Total Fonctionnement	54 070,00
TOTAL DEPENSES	111 904,28	TOTAL RECETTES	111 904,28

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses, les principales évolutions concernent l'ajustement des crédits nécessaires au chapitre 012, relatif aux frais de personnel, pour un montant de 5 000,00 €. Ces crédits sont compensés par le chapitre 011, qui présente un excédent d'évaluation sur les dépenses courantes.

Par ailleurs, les chapitres 67 (en dépense) et 70 (en recette) se compensent : il s'agit de régularisation comptable afin de procéder à l'annulation des titres émis sur des exercices antérieurs et de le réémettre sur la bonne imputation comptable.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le **chapitre 013 des recettes d'investissement** porte sur le réajustement de la dynamique des amendes de la police nationale et sur la mise à jour des fonds de concours en fonction de l'état d'avancement des projets.

Sur les **recettes d'investissement**, le **chapitre 016** concerne la ligne emprunt, la commune n'ayant pas besoin de recourir à ce type de financement, il convient de l'annuler pour son solde à savoir 1 748 165,72 €.

Le **chapitre 041** évolue en **dépenses et en recettes** de 80 000 €. Il s'agit d'une opération d'ordre (aucun impact sur la trésorerie). Les montants en dépenses et en recettes au chapitre 041 doivent s'équilibrer parfaitement, car ils traduisent un simple jeu d'écriture comptable interne, sans flux financier réel. Ce sont des comptes utilisés pour régulariser les avances forfaitaires des marchés de travaux.

Le **chapitre 204** est alimenté pour couvrir **des besoins en investissement** de 362 521,55 euros, cela correspond aux participations financières pour travaux que la collectivité accorde à d'autres organismes pour financer leurs investissements. En l'espèce, il s'agit des participations financières de la ville auprès du SIEDA. Il s'agit ici d'une ré-imputation comptable à la demande de notre trésorier, les crédits étant auparavant affectés sur le chapitre 21.

Le **chapitre 21** regroupe toutes les **dépenses d'investissement** qui correspondent à l'acquisition ou la création d'immobilisations corporelles. Autrement dit, ce sont les biens matériels durables que possède la collectivité.

Ce chapitre inclus notamment nos biens immobiliers. L'obligation de division en volume du local situé 2 rue Eugène VIALA engendre un retard dans les délais d'acquisition, permettant d'annuler majoritairement des crédits de ce chapitre pour les reporter au Budget Primitif 2026.

Le **chapitre 23** concerne les travaux en cours de réalisation sur la commune.

Les régularisations proposées dans cette décision modificative proviennent d'un ajustement des crédits en lien avec les avancées des projets.

Les modifications les plus importantes concernent des projets portés en autorisation de programme et sont présentés dans la note spécifique : ajouts de crédits en lien avec la fin du projet des Halles et la fin de la construction du stade Paul Lignon, reports de crédits de paiement en 2026 sur la rénovation du centre technique municipal, ...

Ce chapitre inclus également les projets de travaux liés à l'aménagement du Trauc.

Les projets de voirie font également l'objet de régularisation, avec l'ajout de crédits pour l'Avenue Tarayre, la voirie rue Camonil ou encore la végétalisation de la place d'Armes et l'ajustement des autres enveloppes budgétaires au coût réel des projets de voirie lancés sur la commune

En synthèse, la décision modificative du budget de la commune s'équilibre à + 54 070 € en section de fonctionnement et + 57 834,28 € en section d'investissement.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025
Délibération N°2025-134

La Commission Ville Durable a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 25 voix pour, 4 voix contre (BERARDI Marion, BERTAU Iléana, ECHENE Eléonore, CESAR Alexis), 6 abstentions (COMBET Arnaud, VIDAL Sarah, FAUX Mathilde, COSSON Jean-Michel, JULIEN Serge, Joseph DONORE) :

- approuve la décision modification N°1 du budget principal de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Laure COLIN
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSEDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 21 novembre 2025
Transmise en Préfecture le 21 novembre 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres en exercices : 35

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES : Contre : 4
 Pour : 25
 Abstentions : 6

Date de la convocation :

Présenté par Christian TEYSSEDRE

A Rodez, le 14 novembre 2025

Le Maire,

Christian TEYSSEDRE

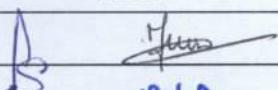
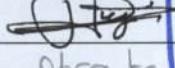
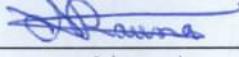
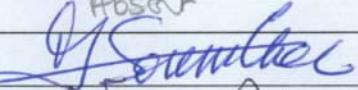
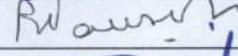
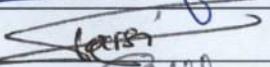
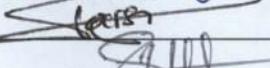
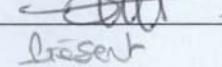


Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session

A Rodez le 14 novembre 2025

NOM	PRENOM	Signatures des Conseillers Présents
ABBOU	Nadia	
ALAUZET	Céline	
BERARDI	Marion	
BERTAU	Iléana	
BEZOMBES	Martine	
BOUGES	Jean-François	
BULTEL-HERMENT	Monique	
CASTAGNOS	Fabienne	
CESAR	Alexis	
CLOT	Marie-Noëlle	Absente
COLIN	Laure	
COMBET	Arnaud	Absent
CORTESE	Franck	Présent
COSSON	Jean-Michel	
CROUZET	Maryline	
DONORE	Joseph	
ECHENE	Eléonore	
FAUX	Mathilde	
FERRAND	Bernard	
FOURNIE	Francis	

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

GOMBERT	Benjamin	Absent
HER	Anne-Christine	
JULIEN	Serge	
LAURAS	Christophe	
LIEGEOIS	Patrick	
MONESTIER-CHARRIE	Anne-Sophie	Absente
RAUNA	Alain	
RUBIO	Frédéric	Absent
SOUNILLAC	Marie-France	
TAUSSAT	Régine	
TEYSEDRE	Christian	
TIXIER	Alain	
VARSI	Florence	
VIDAL	Sarah	
VIDAMANT	François	Présent

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Décision Modificative n°1 ? Budget de la commune**

Date de décision: **14/11/2025**

Date de réception de l'accusé **21/11/2025**

de réception :

Numéro de l'acte : **DEL2025134**

Identifiant unique de l'acte : **012-211202023-20251114-DEL2025134-BF**

Nature de l'acte : **Documents budgétaires et financiers**

Matières de l'acte : **7 .1 .3**

Finances locales

Decisions budgétaires

document budgétaire

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **PREF_Commune_seal(1).xml (99_BU-012-211202023-20251121-DEL2025134-BF-1-1_1.xml)**

Annexe : **DEL2025134 - DM1 - Commune.pdf (70_DE-012-211202023-20251121-DEL2025134-BF-1-1_2.pdf)**
Délibération DM Commune

Annexe : **DEL2025134x - Signatures DM - BP.pdf (71_AN-012-211202023-20251121-DEL2025134-BF-1-1_3.pdf)**
Signature DM Commune